
Présidence : République tchèque

927^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 9 octobre 2019

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 55

2. Président : Ambassadeur I. Šrámek

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LES PERSPECTIVES DES DONATEURS CONCERNANT LES PROJETS D'ASSISTANCE DANS LE DOMAINE DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE AINSI QUE DES STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES DANS L'ESPACE DE L'OSCE

– *Exposé de M. R. Mossinkoff, Administrateur principal chargé de l'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), Section d'appui au FCS, Centre de prévention des conflits, Secrétariat de l'OSCE*

– *Exposé de M. M. Bleinroth, Directeur de la Division Désarmement conventionnel, Mesures de confiance et de sécurité et Maîtrise préventive des armements, Ministère fédéral allemand des affaires étrangères*

– *Exposé de M. R. Robideau, Responsable de programme pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale, Office of Weapons Removal and Abatement, Bureau des affaires politico-militaires, Département d'État des États-Unis*

Président, Représentant du Centre de prévention des conflits de l'OSCE, M. M. Bleinroth, M. R. Robideau, Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de l'Association européenne de

libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/209/19/Rev.1), États-Unis d'Amérique, Slovaquie, Albanie (annexe 1), Monténégro (annexe 2), Macédoine du Nord (annexe 3), Suisse, Turquie, Arménie (annexe 4), Pays-Bas (FSC.DEL/207/19 OSCE+), Liechtenstein (FSC.DEL/205/19 OSCE+), Tadjikistan, Azerbaïdjan (annexe 5), Ukraine, Coordonnateur du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (Royaume-Uni), Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie), Présidente du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (annexe 6)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/206/19/Corr.1 OSCE+), Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/210/19/Rev.1), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Canada

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Colloque pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, prévu à Budapest du 16 au 18 octobre 2019 (FSC.GAL/96/19 OSCE+) :*
Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Roumanie), Hongrie
- b) *Rejet par le Kirghizistan d'une demande d'inspection au titre du Document de Vienne* : Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Canada, France, Italie

4. Prochaine séance :

Mercredi 16 octobre 2019 à 10 heures, Neuer Saal



927^e séance plénière

Journal n° 933 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALBANIE

Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à remercier la Présidence tchèque du Forum pour la coopération en matière de sécurité d'avoir consacré un Dialogue de sécurité à cette question, qui est si importante pour l'espace de l'OSCE et au-delà. Je me joins également aux autres délégations pour souhaiter chaleureusement la bienvenue aux intervenants d'aujourd'hui et les remercier de leur précieuse contribution.

L'Albanie s'est alignée sur la déclaration de l'Union européenne, que nous appuyons pleinement. Je tiens cependant à formuler certaines observations en ma qualité de représentant national.

Le trafic d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et l'utilisation illicite de ces armes constituent un risque pour la sécurité nationale, non seulement en ce qui concerne l'ordre public dans chaque pays mais aussi au regard d'enjeux plus vastes tels que la criminalité organisée et l'extrémisme violent, qui menacent notre région (les Balkans occidentaux) et, de fait, l'ensemble de l'architecture de sécurité européenne.

Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du processus d'intégration de notre pays dans l'Union européenne, le Gouvernement albanais est fermement résolu à lutter contre la possession, la prolifération et le trafic illicites d'armes à feu (y compris leurs munitions) et d'explosifs.

En conséquence, nous avons créé en 2015 un registre électronique d'armes légères avec l'aide de l'Union européenne. Des travaux sont en cours pour enregistrer toutes les armes de chasse dans notre pays et nous avons réussi jusqu'ici à enregistrer environ 45 % de leur nombre total.

Au cours des dernières années, grâce à l'appui de la communauté internationale, des progrès considérables ont été réalisés à tous les échelons de nos structures de détection et de répression pour renforcer les capacités du personnel ainsi que l'infrastructure et le matériel techniques nécessaires pour faire face aux menaces susmentionnées.

Notre pays a approuvé l'initiative de coordination des donateurs sur le trafic illicite d'armes à feu dans les Balkans occidentaux lancée par l'Allemagne et la France en 2017 et y a participé. Nous avons organisé une série de réunions nationales et régionales pour promouvoir une action intégrée et concertée contre la prolifération des ALPC dans la région et, en particulier, pour faciliter la mise en œuvre de la « Feuille de route régionale pour un règlement durable du problème de la détention illicite, de l'utilisation abusive et du trafic d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions dans les Balkans occidentaux d'ici à 2024 », qui a été adoptée par les chefs d'État ou de gouvernement au cinquième Sommet des Balkans occidentaux, tenu à Londres en juillet 2018 dans le cadre du Processus de Berlin.

Conformément à la feuille de route, le Gouvernement albanais a adopté une stratégie et un plan d'action nationaux sur les ALPC par la Décision n° 50 du 2 février 2019. La stratégie repose sur les mêmes objectifs et indicateurs de performance clés que la feuille de route.

En outre, nous sommes en train d'établir un cadre législatif pour le transfert d'armes et de munitions, en tenant compte du Traité sur le commerce des armes, du Programme d'action des Nations Unies relatif aux ALPC, du Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements et des directives et règlements pertinents de l'Union européenne.

Nous pensons que la question de la prolifération des ALPC ne peut pas être abordée par les États individuellement. Elle représente un enjeu pour tous les pays de notre région et nécessite donc une coopération beaucoup plus étroite au niveau régional.

Il est important que tous les pays des Balkans occidentaux s'engagent à mettre un terme aux exportations d'armes légères et à harmoniser leurs cadres législatifs avec les politiques de l'Union européenne dans ce domaine.

Nous saisissons cette occasion pour remercier tous les donateurs internationaux – à savoir l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement et les États participants de l'OSCE, en particulier l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique – de l'assistance technique et des compétences précieuses qu'ils ont apportées au fil des ans.

Enfin, je tiens à informer les États participants que le Ministère albanais de l'intérieur et la police d'État demandent officiellement l'assistance de l'OSCE pour renforcer encore davantage les mesures de contrôle des ALPC de notre pays.

L'appui de l'OSCE serait particulièrement bienvenu dans les domaines prioritaires suivants (recensés en fonction de l'évaluation des besoins):

- Instauration du cadre législatif pour la désactivation des ALPC et mise en application pratique d'un tel cadre;
- Renforcement des capacités de la police d'État à utiliser les services de maîtres-chiens de la police (K9) pour détecter les armes et les explosifs; et

- Planification, conception et mise en œuvre des campagnes de sensibilisation sur les dangers des ALPC et sur les efforts de notre pays pour améliorer le contrôle des ALPC.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie pour votre attention.



927^e séance plénière

Journal n° 933 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU MONTÉNÉGRO

Monsieur le Président,

À propos des efforts constants déployés par le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) en vue de promouvoir la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC) – comme indiqué, entre autres, dans les décisions n° 11/09 et 3/11 du FCS – nous tenons à faire la déclaration suivante :

Après avoir recouvré son indépendance en 2006, le Monténégro a été confronté à une série de menaces et de défis redoutables liés aux grandes quantités d'armes et de munitions excédentaires sur son territoire et à l'insuffisance des capacités de stockage.

La plupart de ces problèmes ont à présent été résolus grâce au Programme de renforcement des capacités en matière de démilitarisation et de stockage sûr des ALPC pour la République du Monténégro (MONDEM), mis en œuvre conjointement par l'OSCE, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Gouvernement monténégrin, ainsi qu'à divers projets complémentaires.

Je saisis cette occasion pour remercier les partenaires d'exécution et les États donateurs de leurs importantes contributions, qui nous ont aidés à mener à bien le programme MONDEM.

Le Monténégro étant toujours confronté à des menaces et des défis liés aux ALPC et aux SMC, la réduction des risques posés par l'accumulation déstabilisatrice d'excédents d'armes et de munitions demeure, tout comme la gestion des stocks, l'une des plus importantes priorités du secteur de la défense du pays.

Compte tenu du succès du programme MONDEM, je tiens à exprimer notre vif intérêt à poursuivre dans la même direction.

À cet égard, je vous informe que le Monténégro demande officiellement l'assistance de l'OSCE et d'autres partenaires pour l'élimination des armes et des engins explosifs excédentaires ainsi que pour la mise au point d'un système durable de gestion du cycle de vie des armes et explosifs.

Le Monténégro a rempli un questionnaire type, basé sur l'annexe I du Document de l'OSCE sur les SMC, et l'a distribué sous la cote FSC.DEL/212/19. Nous vous prions de bien vouloir examiner attentivement les informations qui y figurent et comptons sur le soutien des États participants pour notre demande d'assistance.

Monsieur le Président,

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci.

927^e séance plénière

Journal n° 933 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA MACÉDOINE DU NORD

Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, permettez-moi de m'associer à mes collègues pour remercier les intervenants de leurs exposés très intéressants et détaillés sur les perspectives des donateurs concernant les projets d'assistance de l'OSCE dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) ainsi que des stocks de munitions conventionnelles (SMC).

Mon pays souscrit pleinement à la déclaration prononcée plus tôt aujourd'hui par l'Union européenne, mais je souhaite formuler les observations ci-après en ma capacité nationale.

Monsieur le Président,

Au nom de la délégation de la Macédoine du Nord, je voudrais vous informer de notre demande officielle à bénéficier d'une assistance de l'OSCE dans le domaine des ALPC et des SMC, qui a été soumise au Secrétariat de l'Organisation.

Ayant à l'esprit la séance et les délibérations d'aujourd'hui à ce sujet, je voudrais présenter le contenu de la demande d'assistance, tel que le Ministre de l'intérieur de la Macédoine du Nord l'a fait dans sa lettre.

Conformément à la Stratégie nationale et au Plan d'action 2017–2021 pour la maîtrise des ALPC, il a été déterminé qu'un soutien était nécessaire dans les domaines suivants :

- Analyse de la situation actuelle de la Commission nationale sur les ALPC et de sa capacité à mettre en œuvre toutes les actions prévues dans le Plan d'action et dans la Feuille de route sur les ALPC, y compris les recommandations sur les moyens d'améliorer les compétences, le fonctionnement et les performances de la Commission sur les ALPC ;
- Si les autres (partenaires) des Balkans occidentaux en conviennent, une évaluation similaire pourrait être effectuée au niveau régional, en d'autres termes, couvrant toutes les commissions nationales sur les ALPC de la région ;

- Mise en place du cadre législatif et pratique pour une neutralisation effective des ALPC conformément aux guides des meilleures pratiques de l'OSCE en la matière ;
- Renforcement des capacités des services de maîtres-chiens de la police à détecter les armes et les explosifs ; et
- Soutien pour la planification, la conception et la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation aux ALPC et à la meilleure maîtrise de ces dernières.

Nous espérons une réponse positive du Secrétariat de l'OSCE à notre demande d'assistance dans cet important domaine.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



927^e séance plénière

Journal n° 933 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ARMÉNIE

Monsieur le Président,

Nous souhaitons nous associer aux autres délégations pour remercier les intervenants de leurs exposés. Nous tenons également à remercier la présidence tchèque du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) des efforts qu'elle a déployés pour organiser ce Dialogue de sécurité.

Lors de la réunion du Conseil ministériel qui a eu lieu à Vienne en décembre 2017, les États participants se sont engagés à tenir des réunions biennales pour examiner la mise en œuvre des projets d'assistance de l'OSCE dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC). À cet égard, nous regrettons profondément qu'un État participant ait choisi de politiser la question, ce qui a indûment retardé la mise en œuvre de cet engagement.

La délégation arménienne s'est prononcée à maintes reprises contre la pratique déplorable d'un État participant qui tente de faire chanter – voire de paralyser – l'ensemble de l'Organisation aux fins de mettre en avant ses arguments politiques. Nous pensons que l'OSCE et ses États participants devraient s'opposer fermement à ces tentatives, en particulier lorsqu'elles ont une incidence sur les questions relatives aux ALPC et aux SMC, qui ont toujours occupé une place importante à l'ordre du jour du FCS.

Monsieur le Président,

Je tiens à rappeler que, dès 2015, l'Arménie a présenté à l'OSCE une demande d'assistance pour la mise en œuvre d'un projet dans le domaine des ALPC et des SMC, dont l'objectif est d'améliorer les normes de sécurité sur deux sites de stockage arméniens d'ALPC et de munitions conformément aux meilleures pratiques de l'Organisation.

Nous avons déjà tenu plusieurs consultations officielles et officieuses à ce sujet, apporté des éclaircissements supplémentaires et invité l'OSCE à mener une étude préalable de faisabilité.

Je vous demanderais à cet égard, Monsieur le Président, conformément à la procédure décrite dans le Document de l'OSCE sur les SMC, d'informer le FCS des mesures prises par

la Présidence pour répondre à la demande d'assistance de notre pays et de ses nouvelles intentions à cet égard.

Au cours des dernières années, la délégation arménienne a toujours participé de manière constructive aux efforts conjoints visant à prendre de nouveaux engagements dans le domaine des ALPC et des SMC. Toutefois, notre position en ce qui concerne les nouveaux instruments qui pourraient être adoptés à l'avenir, ainsi que notre avis sur la pertinence de cette question dans les activités de l'OSCE, dépendront dans une large mesure des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements existants, qui ont été adoptés pour l'ensemble des 57 États participants. Malheureusement, comme en témoigne l'obstruction faite à la décision de tenir la réunion biennale susmentionnée, nous continuons de constater le non-respect de nos engagements par un État participant qui tente, en outre, de les édulcorer.

Pour conclure, nous appelons le Secrétariat de l'OSCE et la Présidence du FCS à s'appuyer, dans toutes leurs activités, sur nos engagements convenus et à s'abstenir de toute action qui serait contraire à l'esprit de coopération de l'Organisation.

Je demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci.

927^e séance plénière

Journal n° 933 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AZERBAÏDJAN

Monsieur le Président,

La délégation de l'Azerbaïdjan souhaite chaleureusement la bienvenue aux intervenants à la séance de ce jour du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et les remercie de leurs exposés intéressants et éclairants. Nous saluons aussi le fait que la Présidence tchèque accorde de l'importance au domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC) et qu'elle ait organisé un dialogue de sécurité consacré spécialement à ce sujet. Nous voyons en la séance d'aujourd'hui une occasion d'insuffler un nouvel élan à nos efforts collectifs pour combattre et éliminer les menaces que les ALPC et les SMC font peser sur la sécurité et la stabilité dans l'espace de l'OSCE.

En tant qu'arrangement régional de sécurité au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE est bien placée pour prendre des mesures effectives de lutte contre les menaces liées à l'accumulation excessive et déstabilisatrice des ALPC et des SMC dans sa zone géographique. Ces mesures devraient compléter les efforts internationaux déployés dans ce domaine sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies (ONU), notamment au travers de la mise en œuvre du Programme d'action de l'ONU en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

L'Organisation a beaucoup fait pour rationaliser les normes et les meilleures pratiques dans le domaine des ALPC et des SMC, ainsi que pour élargir et consolider le cadre normatif indispensable. Les menaces persistantes posées par l'accumulation excessive et déstabilisatrice des ALPC et des SMC ainsi que par leur prolifération et leur dissémination incontrôlées et non prises en compte continuent cependant de dégrader la sécurité dans l'espace de l'OSCE. La mise en œuvre intégrale – dans la lettre et l'esprit – des engagements énoncés dans les décisions et documents pertinents de l'OSCE, ainsi que les mesures pratiques prises à cette fin, sont indispensables pour faire face à ces menaces et combler nos écarts régionaux conformément aux normes mondiales.

L'un des principaux domaines dans lesquels l'OSCE doit encore réaliser tout son potentiel et apporter une contribution tangible aux efforts internationaux est celui de l'action contre les transferts et détournements illicites d'ALPC et de SMC. Il s'agit là d'une question particulièrement urgente pour les États participants touchés par des conflits armés non résolus

qui sont survenus à la suite de violations patentes des normes et principes du droit international ainsi que des principes de l'Acte final de Helsinki. L'accumulation excessive et déstabilisatrice d'ALPC et de SMC due à des transferts et détournements illicites dans les territoires de l'Azerbaïdjan occupés par un État participant reste une grave préoccupation en matière de sécurité pour notre pays. Cette situation contribue à maintenir le conflit, nuit aux efforts déployés en vue de son règlement pacifique, exacerbe la violence, menace la vie des habitants et favorise leur déplacement.

L'OSCE doit prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir et combattre les transferts et détournements illicites d'ALPC et de SMC. Avant d'autoriser des transferts d'armes et de munitions, les États participants devraient envisager des mesures appropriées pour répondre aux risques que ces transferts posent dans des situations de conflit. Le fait que des ALPC et des munitions conventionnelles fabriquées dans des États participants de l'OSCE aboutissent sur le territoire d'un autre État participant sans le consentement de ce dernier devrait alerter aussi bien les pays producteurs que les pays de transit.

Il est profondément regrettable que la volonté de notre organisation de s'attaquer aux transferts et aux détournements illicites d'ALPC et de SMC se heurte à un État participant. L'Azerbaïdjan est fermement convaincu qu'il est de la plus haute importance, pour l'ensemble de l'espace de l'OSCE, de réagir à ces menaces. Cette tâche devrait donc continuer de figurer en bonne place parmi les priorités de l'OSCE et les efforts axés sur les résultats pour l'intégrer dans l'ensemble des normes de l'Organisation et ses activités programmatiques conformément aux normes mondiales devraient être poursuivis. Ce n'est qu'ainsi que l'OSCE peut répondre aux besoins de sa région et contribuer de façon significative aux efforts déployés à l'échelle mondiale en ce qui concerne les ALPC et les SMC.

Tous les projets d'assistance dans le domaine des ALPC et des SMC doivent être pleinement conformes aux documents pertinents de l'OSCE et aux décisions du FCS en la matière. Des informations précises concernant les besoins et l'assistance requise devraient en particulier être données dans le souci de sauvegarder le processus de transparence et de responsabilité. Il convient de s'opposer fermement aux manipulations auxquelles un État participant qui refuse de suivre les procédures établies en ce qui concerne sa demande d'assistance continue de se livrer. À cet égard, nous demandons à la Présidence tchèque du FCS et à la Section d'appui du Centre de prévention des conflits au FCS d'adhérer strictement au cadre normatif de l'OSCE et de rejeter résolument toute tentative de nuire aux décisions et aux procédures que nous avons tous collectivement approuvées.

Pour terminer, nous remercions une fois de plus nos orateurs invités de leurs précieuses contributions au Dialogue de sécurité d'aujourd'hui et leur souhaitons plein succès dans leurs futures entreprises.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



927^e séance plénière

Journal n° 933 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL
D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETONIE)**

Merci, Monsieur le Président.

En ma qualité de Présidente du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), je saisis cette occasion pour réaffirmer l'importance des guides des meilleures pratiques de l'OSCE en la matière. Ces meilleures pratiques ont été adoptées par l'ensemble des États participants de l'Organisation comme étant l'expression d'une conception commune des approches, des procédures, de la terminologie et même, dans certains cas, des caractéristiques techniques dans le domaine des ALPC et des SMC.

S'acquittant du mandat qui lui a été confié dans la Décision n° 10/17 du Conseil ministériel sur les ALPC et les SMC adoptée à Vienne en décembre 2017, le Groupe informel d'amis sur les ALPC et les SMC s'emploie actuellement à examiner et mettre à jour les guides des meilleures pratiques de l'OSCE en la matière en s'appuyant sur les résultats de la Réunion biennale pour évaluer la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC tenue en octobre 2018 et encouragé par la Déclaration sur les efforts de l'OSCE dans le domaine des normes et meilleures pratiques concernant les ALPC et les SMC, qui a été adoptée à la Réunion du Conseil ministériel de Milan en 2018.

La dernière réunion tenue pour examiner et mettre à jour les guides des meilleures pratiques concernant les ALPC et les SMC a eu lieu le 7 octobre 2019. Elle a été organisée par le Groupe informel d'amis sur les ALPC et les SMC et a bénéficié d'un soutien technique de la Section d'appui du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS).

La réunion, à laquelle 48 personnes de 21 États participants de l'OSCE ont assisté, a offert l'occasion à des spécialistes du sujet venus des différentes capitales, ainsi qu'aux représentants basés à Vienne qui s'occupent des questions politico-militaires, d'aider à affiner le processus d'examen et de mise à jour des guides des meilleures pratiques. Elle a aussi permis de sensibiliser davantage les parties prenantes à ces guides, d'améliorer les processus de communication et de coordination et de rendre les discussions techniques plus aisées.

Les débats ont porté sur :

- L'examen des réponses des États participants au « Questionnaire sur les guides des meilleures pratiques de l'OSCE concernant les ALPC et les SMC » diffusé par la Présidence du FCS le 25 juin 2019, compte tenu en particulier des développements en la matière dans l'espace de l'OSCE ces 15 dernières années ;
- La mise en commun des données d'expérience et des enseignements à retenir concernant des questions et des processus essentiels ayant trait aux normes et règlements nationaux dans le domaine des ALPC et des SMC, ainsi que l'échange d'informations sur les propositions des États participants pour mettre à jour les guides ;
- L'identification de mesures supplémentaires aux fins de soutenir l'examen et la mise à jour des guides (par exemple, adoption d'un mécanisme d'examen périodique, coordination, assistance technique, etc.).

Les débats menés à la réunion, les exposés qui y ont été faits et ses résultats seront résumés dans un document de synthèse qui sera mis à la disposition des États participants de l'OSCE.

Comme cela a été mentionné à la réunion, un document de réflexion rendant compte des débats menés et comportant des suggestions pour les étapes suivantes sera aussi rédigé et diffusé.

Je tiens à remercier l'ensemble des participants et toutes les distinguées délégations des États participants de l'OSCE qui ont apporté leur soutien à cette réunion et contribué à son succès.

Je voudrais aussi remercier la Section d'appui du FCS pour son précieux soutien technique.

Merci de votre attention.